

Erasmus Policy Statement (EPS)

Participation à Erasmus+

Comme nous l'avons fait sur la période 2014-2020 et afin de poursuivre l'internationalisation de l'université, nous souhaitons participer en priorité, et chaque année, aux actions clé 1 concernant la mobilité des individus.

Le renouvellement de la Charte Erasmus+ de l'Université de Nîmes pour la période 2021-2027 nous permettra donc de répondre aux appels à propositions se rattachant à ces actions.

Nos étudiants et personnels pourraient ainsi continuer à prendre part aux activités de mobilité, en collaboration avec nos partenaires, tout en bénéficiant du cadre offert par Erasmus+.

Il nous semble important de préciser que notre structure compte environ 50% d'étudiants boursiers sur critères sociaux. L'aspect financier de la mobilité est donc un enjeu important pour nos participants, au-delà de leur motivation individuelle à partir à l'étranger. Les allocations Erasmus+ sont souvent la clé de la réalisation concrète de leurs projets de mobilité internationale, limitant les effets d'une autocensure, principalement motivée par les inquiétudes matérielles. C'est ce que nous avons pu observer ces dernières années.

La gestion administrative des projets et activités Erasmus+ se fait principalement au sein du service Relations internationales avec le soutien d'un Vice-Président Relations internationales.

À l'heure actuelle, le service compte 2 agents à temps plein. Leurs missions s'articulent en priorité autour de la mobilité des individus, point central de la stratégie internationale de l'établissement. Parmi ces 2 agents, la coordinatrice Erasmus+ veille au respect des principes de la Charte Erasmus+ tout au long du processus de mobilité.

Il n'est pas exclu d'élargir, d'ici 2027, le spectre des activités Erasmus+ de l'Université de Nîmes. La digitalisation des tâches administratives de gestion des mobilités pourrait d'ailleurs permettre de dégager du temps pour se consacrer à d'autres actions clés.

Stratégie, objectifs et impacts

Nous avons la conviction que la mobilité internationale permet à celles et ceux qui l'entreprennent d'avoir une plus grande ouverture sur le monde, d'améliorer significativement leurs compétences linguistiques et d'accroître leur capacité à évoluer dans un environnement interculturel. Il s'agit d'une opportunité que nous souhaitons offrir à un maximum de participants.

Ainsi, nous souhaitons augmenter le nombre d'étudiants en mobilité entrante et sortante à l'Université de Nîmes. Actuellement, une trentaine de nos étudiants partent en mobilité chaque année et nous recevons une dizaine d'étudiants provenant des universités partenaires. Nous pensons pouvoir augmenter ces chiffres notamment grâce à une communication plus marquée auprès des étudiants en interne mais également auprès de nos partenaires à l'étranger.

Nous souhaitons également augmenter le nombre de nos partenariats notamment avec les pays anglophones car nos étudiants sont très demandeurs pour des départs vers ce type de pays. Cela nous permettrait donc certainement d'augmenter, de manière sensible, le nombre d'étudiants sortants et, par effet de réciprocité, entrants.

L'augmentation quantitative du nombre d'étudiants en mobilité nous apparaît comme un moyen de renforcer l'impact du programme Erasmus+ dans notre établissement et de contribuer à son internationalisation croissante. Cette dernière se fera également par la participation des personnels au programme Erasmus+.

En outre, l'établissement a pour projet d'accroître son attractivité à l'échelle internationale en créant, dans les années à venir, un centre de langues. A moyen terme, il est également prévu de développer des relations étroites, voire des partenariats, avec la préfecture du Gard, la CAF et la Sécurité sociale afin de faciliter les démarches de nos étudiants internationaux.

La digitalisation de la gestion administrative des mobilités nous permettra d'en optimiser la qualité et de moderniser nos procédures liées à l'international. De manière générale, les outils numériques sont de plus en plus utilisés au sein de l'Université de Nîmes, avec une forte accélération du fait de la crise sanitaire de la COVID. Ils offrent l'opportunité de moderniser la structure, de réduire les délais nécessaires à la réalisation des procédures administratives et d'avoir un impact réduit sur l'environnement par la réduction de l'utilisation de papier. De plus, les étudiants comme les personnels ont, en général, une vision positive de ces évolutions. La digitalisation fait pleinement partie de la stratégie globale de l'établissement.

De plus, la crise sanitaire actuelle a mené notre structure à organiser la plupart des enseignements à distance. Ainsi, l'Université de Nîmes est à présent en mesure de proposer des mobilités hybrides aux étudiants entrants qui le souhaiteraient dans le cadre d'Erasmus+. Elle a par ailleurs contribué à améliorer l'équipement numérique de ses étudiants, permettant à ces derniers de suivre des enseignements hybrides organisés par des établissements partenaires.

Enfin, la préservation de l'environnement est un principe cher à l'Université de Nîmes et nous souhaitons donc nous investir pleinement dans l'objectif de mobilités internationales à plus faible impact sur l'environnement. Ce souhait se matérialisera par l'utilisation systématique des outils Erasmus Without Paper mais également par la promotion de moyens de transports alternatifs à l'avion dès que cela est possible.

Indicateurs

Les chiffres liés aux départs et arrivées en mobilité Erasmus+ sur la période 2014-2020 ont été stables, mise à part la dernière année marquée par la crise sanitaire. D'ici 2027, nous aimerions arriver à une cinquantaine de départs et une vingtaine d'arrivées chaque année. Nous pensons que la digitalisation du programme Erasmus+ peut permettre d'accroître son attractivité auprès des étudiants grâce à la simplification des procédures administratives.

Concernant les partenariats avec les pays anglophones, nous espérons pouvoir en créer cinq à dix d'ici 2027. Nous aimerions notamment échanger avec Malte et l'Irlande, pays membres de l'UE pour lesquels il n'y a donc pas de démarches supplémentaires (et souvent onéreuses) concernant les visas étudiants.

La digitalisation permettra, quant à elle, d'optimiser la qualité de la gestion administrative des mobilités. Les délais de traitement des demandes sont réduits, nous le remarquons dès à présent après seulement quelques semaines d'utilisation d'OLA par nos étudiants. Les échanges de mails sont réduits ainsi que les fastidieux processus d'impression et de numérisation des documents une fois complétés.

De plus, les documents ne peuvent pas être perdus et leur regroupement sur une même plateforme est très pratique. L'Université de Nîmes va donc utiliser pleinement les possibilités offertes par l'Erasmus Dashboard en termes de gestion des mobilités.

D'ici septembre 2022, nous avons espoir que 100% des contrats d'études soient réalisés en ligne aussi bien pour les étudiants entrants que pour les sortants. L'obtention de la Charte Erasmus+ pour la période 2021-2027 nous permettra de renouveler l'ensemble de nos accords interinstitutionnels via l'Erasmus Dashboard dès que possible.

D'ici 2024, nous souhaitons qu'à minima, le quart des étudiants partant en mobilité choisissent un moyen de transport alternatif à l'avion pour se rendre sur leur lieu d'études dans les cas où cela est possible. La plupart de nos étudiants partant actuellement en Italie, Espagne et Belgique, cet objectif nous semble atteignable. Nous allons d'ailleurs mettre à la disposition des étudiants un document récapitulatif indiquant les trains et bus disponibles pour se rendre sur leur lieu de mobilité. D'ici 2027, l'idéal serait qu'au moins la moitié des étudiants qui le peuvent optent pour le train ou le bus pour se rendre dans leur pays d'accueil.